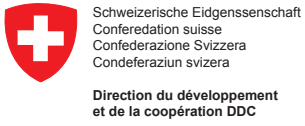


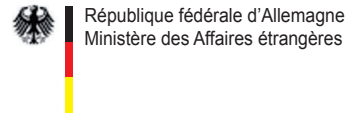


CHARTRE ELECTORALE





Direction du développement
et de la coopération DDC





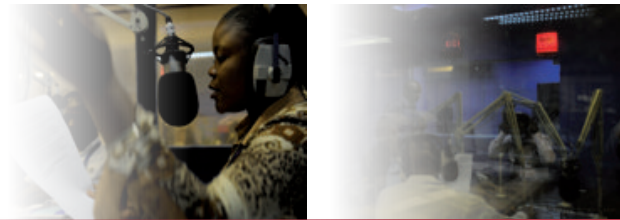
Sommaire

Préface.....	page 05
Préambule.....	page 06
1. Liberté de la presse	page 06
2. Responsabilité de la presse	page 06
I. Application de la Charte.....	page 06
1. Responsabilités de Radio Okapi quant au contenu des émissions	page 06
2. Aire d'application	page 06
3. En période électorale	page 07
II. Philosophie.....	page 07
1. Libre circulation des idées	page 07
2. Crédibilité	page 07
III. Principes du journalisme	page 07
1. Exactitude	page 07
2. Équilibre	page 07
3. Clarté	page 08
4. Faits et sources	page 08
5. Faits et commentaires	page 08
6. Sondages d'opinions	page 08
7. Respect de la personne	page 09





IV. Normes de production.....	page 09
1. Non-rémunération des sources	page 09
2. Fausse identité	page 09
3. « Votre avis n'intéresse pas l'auditeur »	page 09
4. Traitement des invités	page 10
5. Politique musicale	page 10
6. Qualité technique	page 10
7. Montage	page 10
V. Normes concernant les activités du personnel.....	page 10
1. Activités politiques	page 10
2. Conflits d'intérêt	page 11
I. Activités extérieures	page 11
II. Cadeaux et autres bénéfices	page 11
III. Comportement personnel	page 11
IV. Journalisme en ligne (radiookapi.net).....	pages 11 - 12
V. Charte de bonne conduite	pages 12 - 13
ANNEXES	page 14
Annexe 1 : Nos 10 convictions.....	page 15
Annexe 2 : Temps d'antenne et partis politiques.....	pages 16 - 18
Annexe 3 : Les élections dans les programmes de Radio Okapi.....	pages 19 - 23



PREFACE

La contagion démocratique est intimement liée à l'histoire des Nations Unies. Les élections représentent pour beaucoup de régions du monde la clé de décisions importantes pour l'avenir des peuples et des nations. Les élections sont la voie qui initie et installe les conditions de la démocratie. Elles sont aussi le marqueur du processus qui repousse plus loin les frontières des affrontements et des intolérances pour installer le cercle vertueux du dialogue et de la paix.

Ce qui va se jouer une nouvelle fois en RDC, c'est cette rencontre entre le réel et le possible.

C'est de cette distance que naîtront la légitimité du sommet de l'Etat aux diversités du pays, de tous ceux qui auront comme lourde tâche de représenter et de défendre les libertés fondamentales et les espoirs de tout un peuple. Les conditions de l'organisation des élections seront déterminantes. Si elles se déroulent sans accroc majeur, le pays sera renforcé dans son processus de fin de crise. Si au contraire elles se déroulent dans de mauvaises conditions cela pourrait altérer les fragiles équilibres auxquels la RDC est parvenue depuis les dernières élections de 2006.

Radio Okapi, comme l'ensemble

des médias de la RDC est appelée à jouer un rôle essentiel pour garantir des élections ouvertes, transparentes et apaisées. La radio de la paix aura une responsabilité supplémentaire en raison de son double parrainage, celui des Nations Unies et de la Fondation Hirondelle et de la hauteur des enjeux.

Les journalistes de Radio Okapi seront les observateurs vigilants des futures élections. Tous défendront les valeurs communes qui figurent dans cette charte. Du respect et de l'appropriation de ces valeurs dépendra en grande partie la réussite des prochains scrutins ■

George Ola - Davies

Directeur de l'Information Publique

Bernard Conchon

Chef de projet Fondation Hirondelle



PREAMBULE

1. Article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

1. Liberté de la presse

La liberté est inconcevable sans la libre circulation des idées, des opinions et, par voie de conséquence, de l'information. Cette notion essentielle de l'idéal démocratique est primordiale à la défense de la liberté individuelle. Le journalisme doit jouir de liberté, mais il doit aussi en assumer les responsabilités. Radio Okapi peut ainsi remplir sa mission et son rôle.

2. Responsabilité de la presse

Les citoyens ont un besoin essentiel de médias d'information vraiment efficaces et crédibles pour comprendre les tenants et aboutissants des enjeux de la société et ainsi prendre des décisions éclairées. La confiance du public dans les médias est essentielle. Pour rencontrer les attentes du public, les médias doivent assumer leurs responsabilités et ils ont l'obligation de présenter une information équitable, exacte, complète et équilibrée. Ce devoir incombe assurément à Radio Okapi. Théoriquement les principes de bon journalisme sont les mêmes pour tous les médias. Ces principes doivent à Radio Okapi imprégner la pratique journalistique quotidienne afin d'atteindre un haut niveau d'excellence et d'intégrité.

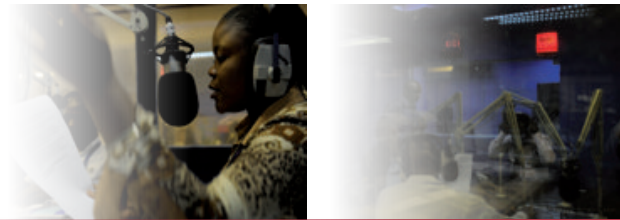
I. APPLICATION DE LA CHARTE

1. Responsabilités de Radio Okapi quant au contenu des émissions

Radio Okapi assume ses responsabilités quant au contenu de toutes les émissions qu'elle diffuse. Cette charte s'applique à l'ensemble de la programmation de Radio Okapi, tant au niveau national que régional. Il en va de même pour le site radiookapi.net. Elle affirme et exerce son autorité éditoriale sur tous les contenus. En aucun cas, elle ne déléguera sa responsabilité éditoriale.

2. Aire d'application

La présente Charte journalistique régit toutes les émissions d'information et de programme de Radio Okapi ainsi que tout le matériel journalistique en ligne (radiookapi.net) de Radio Okapi.



3. En période électorale

1. Afin de remplir au mieux sa mission en période électorale, Radio Okapi ajoute de nouvelles émissions à sa grille afin de rendre compte de façon complète du processus démocratique en cours et des enjeux de la société congolaise. En plus de la diffusion des Nouvelles quotidiennes (Journaux et Flashes), des magazines « Dialogue entre Congolais », « Okapi service », « Echos d'économie », « Parole aux auditeurs » seront ajoutées des émissions spéciales. L'une, « Le Débat », fera débattre en cinq langues, les représentants des partis et les candidats sur des thèmes nationaux relatifs aux élections présidentielles et législatives qui intéressent la population congolaise. L'autre, « Le Journal de Campagne », veut, dans un volet « Info Services élection », renseigner les auditeurs sur l'agenda des activités politiques et donner, dans un volet Profession de foi, l'opportunité aux candidats, aux partis et à la Société Civile, de s'exprimer sur les élections présidentielles et législatives et d'en informer les électeurs.

II. PHILOSOPHIE

1. Libre circulation des idées

La libre circulation des idées et des opinions constitue une des principales garanties des institutions et de la démocratie. Radio Okapi revendique une stricte neutralité dans sa couverture des élections.

2. Crédibilité

La crédibilité est une qualité essentielle à un média d'information. Cette crédibilité relève de qualités fondamentales comme l'exactitude et l'impartialité dans le traitement de l'information. Pour ce faire, le personnel de Radio Okapi doit se faire un devoir d'éviter de s'identifier publiquement à des déclarations partisans ou à des actions sur des sujets controversés.

III. PRINCIPES DU JOURNALISME

1. Exactitude

Tous les faits doivent être vérifiés pour en garantir l'exactitude. Seuls les faits dont l'exactitude est assurée peuvent être diffusés.

2. Équilibre

Radio Okapi doit faire en sorte de publier une variété, un pluralisme de points de vue de façon à offrir sur son antenne une information factuelle et équilibrée.



3. Clarté

Afin de rejoindre tous les citoyens désireux de s'informer, il est recommandé d'utiliser une langue simple et un vocabulaire précis et compris de tous.

4. Faits et sources

Le principe de transparence est important en démocratie. La plupart des sources d'information sont publiques. Le journaliste doit, en même temps qu'il rapporte les faits à l'antenne, identifier ses sources.

Il arrive, de façon exceptionnelle, que le journaliste obtienne une information sensible jugée d'intérêt public et que la protection de l'anonymat de la source soit nécessaire pour garantir sa sécurité physique ou morale ou encore pour lui éviter des poursuites légales ou de perdre son emploi. Dans ces cas, le journaliste doit, après discussion, obtenir, au préalable à la diffusion, l'accord de la direction de Radio Okapi avant de s'engager sur ce terrain de l'information sans attribution.

Radio Okapi évite la pratique de l'information transmise sous le sceau de la confiance (« Off The Record »). Cela signifie que la source ne peut être révélée et que l'information ne peut être rendue publique. Cette pratique peut créer de la confusion et prêter à la connivence entre personnage public et journaliste. Radio Okapi a pour finalité de servir le public.

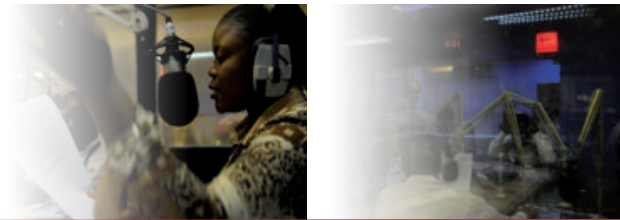
5. Faits et commentaires

Il importe toujours de communiquer aux auditeurs les faits et non sa propre opinion : ce qui s'est réellement passé et non ce que le journaliste pense. Un journaliste a ses propres opinions et partis pris sur une situation donnée. La rigueur professionnelle lui commande de surmonter ses propres préjugés et par professionnalisme de les reconnaître et de s'en distancier afin de présenter l'information en toute objectivité. La rigueur et le professionnalisme exigent aussi du journaliste qu'il maîtrise tout sentiment identitaire et d'appartenance ethnique au nom de l'objectivité de l'information. En période de tension, le repli identitaire ne peut se conjuguer avec journalisme professionnel et rigueur.

6. Sondages d'opinion

Les sondages d'opinion durant un processus électoral sont une arme à double tranchants. D'une part, les sondages peuvent être, si la méthodologie est fiable, indicateur d'une tendance des intentions de votes à une date donnée. Ceci n'indique pas que les électeurs voteront selon cette indication. D'autre part, les sondages peuvent être un puissant instrument de manipulation au service d'un groupe pour faire pencher l'opinion. Avant d'évoquer les résultats d'un sondage à l'antenne, Radio Okapi exige de connaître :

- le nom de la société, auteur du sondage, et sa fiabilité
- le ou les commanditaires du sondage (partis, groupes de pression, individus...)
- la validité du questionnaire (questions orientées ou neutres)



- la méthodologie utilisée (les paramètres du sondage)
- la typologie de l'échantillon (comment est-il généré ?)
- la valeur représentative de cet échantillon au regard de la distribution de la population selon les critères socio-économiques et géographiques (valeur statistique)
- l'administration du sondage (comment les sondeurs interrogent les électeurs)
- le taux de réponse (un taux faible invalide le résultat d'un sondage)
- la méthode de compilation des intentions exprimées (la marge d'erreur).

La rédaction en chef de Radio Okapi vérifie à chaque occasion la fiabilité d'un sondage et seul sur son autorisation les résultats peuvent être évoqués à l'antenne selon une démarche et un libellé précis qu'elle aura établi au préalable. Radio Okapi aura pour règle de ne jamais se référer à un sondage dans ses titres. Les sondages d'opinion n'indiquent jamais ce que sera le résultat du vote. Il faut donc les utiliser avec une rigueur sévère.

7. Respect de la personne

Le journaliste de Radio Okapi exerce ses activités dans le cadre de la loi. En aucun cas, il ne diffame ni ne porte atteinte à la sécurité publique. Le journaliste distingue entre ce qui est d'ordre de la vie publique et de la vie privée. Le droit fondamental à l'information n'est pas supérieur au droit fondamental à la vie privée.

IV. NORMES DE PRODUCTION

1. Non-rémunération des sources

Le journaliste de Radio Okapi ne rémunère pas ses sources d'informations. Son travail de journaliste est de recueillir des informations données librement.

2. Fausse identité

La duperie ne doit pas être une technique pour obtenir de l'information. Les personnels de Radio Okapi ne doivent jamais se présenter sous de fausses identités ni sous de fausses allégations pour obtenir de l'information.

3. « Votre avis n'intéresse pas l'auditeur »

Le citoyen veut savoir ce qui se passe, il veut connaître les faits. Il importe donc de lui communiquer une information exacte, précise et équilibrée. L'opinion du journaliste n'a pas à être donnée à l'antenne. Elle n'est pas d'intérêt public.



4. Traitement des invités

Les personnels de Radio Okapi doivent traiter équitablement leurs invités et les respecter, qu'ils soient en direct ou en enregistrement. Ils ne doivent en aucun moment se montrer critiques ou exigeants à l'endroit des uns et conciliants et sympathiques à l'endroit des autres. Ils doivent également s'abstenir de tout engagement personnel lorsqu'ils s'adressent au public ainsi que dans leur façon d'animer une discussion ou dans le choix et le libellé de leurs questions.

Les artistes invités à l'antenne de Radio Okapi ne font pas mention de leurs commanditaires qu'ils soient privés ou publics.

5. Politique musicale

Les personnels de Radio Okapi doivent, par objectivité et indépendance, éviter la diffusion à l'antenne des Mabanga à teneur politique ou religieuse – ces citations incorporées au corps du texte des pièces musicales.

6. Qualité technique

La qualité technique des contenus de diffusion est aussi un élément qui a une incidence sur l'équité et l'objectivité. Elle doit être de même niveau pour tous.

7. Montage

Le montage doit toujours refléter la réalité sans changer ni déformer le sens original du propos enregistré. Le montage doit aller à l'essentiel et clarifier le propos.

V. NORMES CONCERNANT LES ACTIVITES DU PERSONNEL

1. Activités politiques

Le droit de vote est le privilège de chaque citoyen en démocratie. Il est alors fortement recommandé à tous les personnels de Radio Okapi d'exercer leur droit de vote. Le vote est un geste secret en démocratie.

Il est, par contre interdit à tout employé de Radio Okapi :

- de prendre parti publiquement dans un référendum, dans un plébiscite ou dans une élection ;
- de militer en faveur d'un parti ou d'un candidat ;
- de se porter candidats aux élections ;
- d'afficher ses opinions par des tenues vestimentaires et l'utilisation de tout objet publicitaire et promotionnel en faveur d'un candidat ou d'une formation politique.



2. Conflits d'intérêt

À titre de diffuseur sous la gouverne de la MONUSCO et de la Fondation Hironnelle, Radio Okapi occupe une position très en vue en République démocratique du Congo. De par son rôle de producteur et diffuseur d'informations, Radio Okapi doit faire montre d'une intégrité inattaquable.

L'intégrité d'une organisation est déterminée à la fin par l'intégrité individuelle de chacun des employés, au travail comme à l'extérieur du travail.

I. ACTIVITES EXTERIEURES

- Les employés ne doivent pas travailler, même sans rémunération, pour d'autres entreprises liées au monde des médias;
- Les employés ne doivent pas utiliser leur position ou leurs liens avec Radio Okapi pour en tirer un bénéfice personnel.

II. CADEAUX ET AUTRES BENEFICES

- Les employés de Radio Okapi doivent refuser les cadeaux, les bénéfices, l'argent (interdiction totale du coupage) ou toute autre compensation offerte. La finalité de ces propositions est toujours d'influencer la décision éditoriale de Radio Okapi.

III. COMPORTEMENT PERSONNEL

- Les employés ne doivent pas compromettre l'intégrité de Radio Okapi en prenant position sur des controverses publiques.

IV. JOURNALISME EN LIGNE (site radio okapi)

Le site radiookapi.net est développé pour être le reflet exact des contenus diffusés à l'antenne.

Comme radiodiffuseur, Radio Okapi exécute son travail journalistique avec professionnalisme et dans l'intérêt des citoyens de la RDC.

- Le journalisme en ligne répond aussi aux règles édictées dans cette charte. Là aussi l'équilibre doit être le maître mot dans le travail journalistique.
- Les sondages du site web ne sont pas représentatifs de l'état de l'opinion de la RDC. Il ne s'agit donc pas de sondages destinés à mesurer les tendances et les préférences de l'opinion publique selon des critères professionnels. En revanche les sondages du site web de Radio Okapi sont un thermomètre ponctuel de l'avis et des réactions à chaud des internautes, sur l'actualité. A ce titre cette rubrique



est maintenue durant la période des élections avec une attention renforcée sur les thèmes abordés et le souci de la stricte neutralité. Aucun sondage sur les intentions de vote des internautes, ni sur leurs opinions sur les programmes des candidats ou des partis politiques ne sera organisé dans cette rubrique.

- Les hyperliens permettent de compléter l'information déjà disponible sur le site. Il faudra s'assurer qu'un lien offert ne risque en rien de nuire ou de compromettre la réputation que s'est acquise Radio Okapi par ses normes élevées d'intégrité éditoriale.
- Le contenu en ligne réutilisé ou reproduit par des tiers sans son consentement ne peut en aucun cas engager la responsabilité de Radio Okapi.
- Les commentaires sur le site de Radio Okapi

Pendant la période électorale, les commentaires sont maintenus sur le site et validés conformément à la Charte de bonne conduite consultable sur le site.

La rédaction de l'information en ligne de Radio Okapi veille et contrôle la qualité des propos tenus sur le site. La rédaction de Radio Okapi a pour souci de favoriser l'argumentation des internautes pour éviter les propos basés essentiellement sur le ressenti affectif.

L'espace de dialogue mis à disposition des internautes par Radiookapi.net vise à favoriser l'expression des points de vue, qu'ils soient partagés ou contradictoires. Le site a pour règle de ne pas cautionner les affirmations abruptes et les préjugés belliqueux. Les propos tenus dans les commentaires supposent l'absence de passion dans les avis formulés. Les modérateurs ont pour règle de supprimer les messages qui ne correspondent pas à ces injonctions. Le site de Radio Okapi entend défendre un modèle d'espace public favorisant l'expression d'une parole citoyenne et responsable pour construire un lieu de dialogue reposant sur le respect de l'autre comme un devoir. Le contenu des commentaires tenus sur Radiookapi.net doit bannir les propos qui n'ont pour seul but que d'enflammer les débats.

V. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Vous êtes invités à participer à radiookapi.net. Pour ce faire il suffit de s'inscrire.

Attention toutefois : ce site est ouvert mais vous ne pouvez pas y écrire tout et n'importe quoi. Nous vous demandons de respecter les bons usages du Net.

C'est une obligation légale et une question de politesse. Merci de prendre connaissance de vos obligations, que nous avons listées ci-dessous.

1. S'exprimer poliment

Tout ce que vous ne pouvez pas dire de manière polie n'a pas vocation à être publié ici, pas plus que les attaques contre la mère de tel ou tel ou encore les comparaisons avec un quelconque dictateur actuel ou passé.



2. Soigner son langage

Evitez d'utiliser des mots de jargon ou d'argot qui risquent de ne pas être compris. N'oubliez pas qu'on vous lit partout dans le monde, alors soyez explicites.

3. Eviter les discussions hors-sujet

Vos commentaires doivent concerner les articles et les chroniques publiés sur le portail. Si vous souhaitez adresser des messages ou des questions à certains interlocuteurs, envoyez-nous un message à contact [a] radiookapi [point] net.

4. Eviter les discussions privées

Rien n'est plus gênant que de subir la lecture d'une discussion privée entre deux personnes sous un article. Contactez-les plutôt par e-mail au besoin !

5. Respecter la vie privée d'autrui

Vous n'aimeriez pas voir votre adresse de courrier électronique, votre numéro de téléphone ou votre adresse postale divulgués sur le web, pensez que les autres n'aiment pas cela non plus. Il est interdit de publier le numéro de téléphone de quelqu'un ou toute autre information permettant de l'identifier précisément sans son accord. La même interdiction vaut également pour les informations ayant trait à la vie privée de quelqu'un, et notamment à sa famille.

6. Respecter la loi

Les activités illégales sous toutes leurs formes, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés, la diffamation, la discrimination raciale, l'incitation à la violence ou à la haine sont interdites sur ce site comme ailleurs, y compris si vous vous exprimez sous un pseudonyme.

La diffamation, l'injure et les propos obscènes sont interdits. Le sont également : la violence ou l'incitation à la violence, politique, raciste ou xénophobe, la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.





Annexes

Annexe 1 : Nos 10 convictions

Annexe 2 : Temps d'antenne et partis politiques

Annexe 3 : Les élections dans les programmes de Radio Okapi





NOS CONVICTIONS

1. Radio Okapi accompagne le processus électoral démocratique.
2. Radio Okapi favorise la circulation des idées, des opinions et de l'information.
3. Radio Okapi est garant de l'ensemble de ce qui est diffusé à l'antenne.
4. Radio Okapi présente une information équitable, exacte, complète et équilibrée.
5. Radio Okapi diffuse des faits.
6. Radio Okapi vérifie les faits en recoupant plusieurs sources.
7. Radio Okapi ne dissimule volontairement aucune information vérifiée en sa possession.
8. Radio Okapi revendique sa neutralité politique.
9. Radio Okapi traite chacun avec respect et équité.
10. Radio Okapi refuse cadeau, bénéfice et coupage.

Règles de bonne conduite des invités lors des enregistrements

Pas d'insultes, pas d'appel à la haine, pas d'appel à la violence.

Ne pas mettre en cause quelqu'un qui n'est pas là pour se défendre.

Respect du temps imparti à chaque candidat.





TEMPS D'ANTENNE ET PARTIS POLITIQUES

OBJECTIF :

Dans le but de favoriser un juste équilibre dans l'attribution des temps d'antenne dans la programmation dédiée aux élections, Radio Okapi précise les critères qui permettent aux partis en présence de se qualifier pour une émission ou une autre. L'équilibre doit être atteint à l'intérieur d'une émission, ou à l'intérieur d'un groupe d'émissions. La même volonté d'équilibre régit le site radiookapi.net. Ces critères de qualification découlent des principes d'équité et d'objectivité et il va de soi qu'ils reflètent la réalité politique actuelle de la République démocratique du Congo.

Radio Okapi pour permettre l'expression du pluralisme politique et de la représentativité des différents partis et leur influence réelle entend privilégier la règle de l'équilibre entre le pôle majoritaire et celui de l'opposition. Un temps identique de 50% du temps d'antenne sera octroyé à chacune de ces deux alliances politiques et par conséquent aux coalitions qui les représentent.

COALITIONS

Lorsque des partis se regroupent sur une plate - forme ou qu'il est constaté qu'ils forment une coalition, cette désignation fait office de leur représentation à l'antenne.

I- CRITERES DE QUALIFICATION

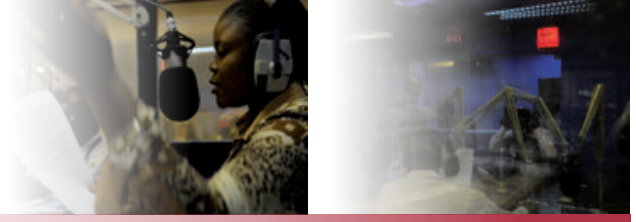
A) NOUVELLES

L'activité politique durant les différents processus électoraux est un point fort de la couverture en Nouvelles. L'équipe des Nouvelles prête une attention particulière aux activités des partis politiques légalement enregistrés selon l'importance relative générée par ces dernières, tant en couverture provinciale que nationale, sans pour autant négliger les autres acteurs de la société congolaise et les acteurs internationaux.

B) JOURNAL DE CAMPAGNE

1. Info-services élections

Se qualifient les partis légalement enregistrés auprès du ministère de l'intérieur. Il est de la responsabilité des partis de faire parvenir à Radio Okapi ces informations (voir, pour précisions, document Journal de campagne.)



2. Mes idées, mon programme

Se qualifient les partis légalement enregistrés.

Les partis dits d'envergure provinciale ou nationale sont qualifiés dès lors qu'ils peuvent garantir :

- une structure : comité de direction, adresse et siège social ;
- une organisation formelle : une structure formelle d'organisation, une capacité réelle d'organisation d'activités (ex. date dernière réunion, nombre de militants...)
- une viabilité : capacité formelle de mobiliser des militants à travers des activités et capacité d'influencer les événements ;
- un programme formel ;
- un engagement ferme de désigner un interlocuteur unique qui joue le rôle de personne de référence, personne contact pour Radio Okapi.

C) DIALOGUE ENTRE CONGOLAIS, PAROLE AUX AUDITEURS, OKAPI SERVICE

L'actualité politique alimente les choix de sujets à traiter dans Dialogue entre Congolais, Parole aux auditeurs, Okapi Service Les enjeux nationaux et les enjeux provinciaux à impacts nationaux y trouvent leur place.

D) DEBATS ELECTORAUX

Se qualifient les partis légalement enregistrés. Les partis dits d'envergure provinciale ou nationale qui disposent :

- d'une structure : comité de direction, adresse et Siège social ;
- une organisation formelle : une structure formelle d'organisation, une capacité réelle d'organisation d'activités (ex. date dernière réunion, nombre de militants...)
- d'une viabilité : capacité formelle de mobiliser des militants à travers des activités et capacité d'influencer les événements ;
- d'un programme formel (publié ou sur le point de l'être) ;
- d'une capacité assurée de participer dans les cinq langues ;
- d'un engagement ferme de désigner un interlocuteur unique qui joue le rôle de personne de référence, personne contact pour Radio Okapi ;
- d'une représentativité établie.

Pour le Débat électoral national, le parti dispose d'une structure et d'une base militante réelle dans la moitié ou plus des 11 provinces.





II- TEMPS D'ANTENNE : MECANISMES DE CONTESTATION

En période électorale, il est indispensable d'apporter un soin très attentif au maintien de l'équilibre dans la couverture des forces politiques en présence, afin de les traiter de façon équitable, c'est-à-dire de façon juste et raisonnable. Le poids relatif d'un parti et son importance réelle sont des facteurs déterminants.

Radio Okapi se sert tout au long des différents processus électoraux d'analyses de contenu quantitatives, produites à intervalle régulier, comme points de références pour vérifier le maintien de l'équilibre et faire les ajustements nécessaires. S'il y a lieu (ou de façon ponctuelle), Radio Okapi double ces analyses quantitatives d'analyses de contenu qualitatives pour s'assurer que sa présentation de la réalité est libre de toute distorsion.

La direction de Radio Okapi agit comme gardien du maintien de l'équilibre, en fonction de la nomenclature des critères de qualification. Elle s'assure que toutes les émissions, dont les contenus sont dédiés à l'activité politique électorale, respectent les critères de qualification.

PROCEDURE DE CONTESTATION

Le parti insatisfait du temps qui lui est dévolu doit porter réclamation par écrit auprès de la direction de Radio Okapi. Cette plainte écrite fait état des informations suivantes :

1. Nom officiel du parti;
2. Nom des deux signataires désignés par le parti pour déposer la réclamation;
3. Période visée;
4. Émission visée;
5. Objet et motif de la plainte;
6. Fondements de la plainte.

À partir de ces éléments, la direction de radio Okapi vérifie si la réclamation est fondée. Pour ce faire, après analyse de la réclamation, elle confronte cette dernière aux conclusions des analyses de contenu quantitatives produites pour la période visée. Si nécessaire, à partir de ces mêmes bases de données, une analyse spécifique pour vérifier le bien-fondé est élaborée.

Si la direction de radio Okapi en voit la nécessité, une analyse de contenu qualitative est produite pour vérifier la véracité ou non de la réclamation.

Dans l'éventualité où la direction de Radio Okapi conclut à la non-recevabilité de la réclamation, elle documente par écrit sa réponse et la fait suivre au plaignant dans les plus brefs délais.

Dans l'éventualité où la direction de Radio Okapi conclut à la recevabilité de la réclamation, elle documente par écrit sa réponse, informe le plaignant des correctifs mis en place et fait suivre celle-ci au plaignant dans les plus brefs délais.

Cette procédure est finale.

Toutes les réclamations et leurs réponses sont gérées par la direction de Radio Okapi et transmises au CSAC pour information.



LES ELECTIONS DANS LES PROGRAMMES DE RADIO OKAPI



LES NOUVELLES

Toute l'actualité des élections en 12 éditions et 10 flashes chaque jour en 5 langues diffusion FM (dont 5 en ondes courtes) et 8 journaux et 18 flashes le week-end.

LES DÉCROCHAGES RÉGIONAUX

Les 8 rédactions régionales disposent d'une heure de programmes chaque jour entre 17 h et 18 (heure de l'est) et 30 minutes de rediffusion le lendemain dans la matinale.

Durant les élections les rédactions locales qui produisent des décrochages sont soumises aux règles contenues dans cette charte sur le plan déontologique et quant au respect des équilibres politiques, notamment des temps de parole.



Les élections Présidentielles et Législatives n'étant pas des élections locales, aucun débat ne sera organisé par les antennes régionales. Ces débats seront produits, pendant la campagne officielle, par la rédaction centrale (en liaison avec les rédactions provinciales) et diffusés sur l'antenne nationale. Ces émissions seront programmées en début de soirée à 20h03 après DEC. La rediffusion de l'émission « Parole aux Auditeurs » programmée à cette heure là sera repoussée d'une demi-heure.

Le traitement des élections par les rédactions locales :

- Rédactions offrant un décrochage

Les équipes locales assureront pour leur décrochage (journal local) et pour la rédaction nationale le suivi de l'actualité politique. Les débats étant assurés par la rédaction nationale, il sera possible aux rédactions locales qui disposent d'un décrochage d'utiliser l'espace de l'interview (question du jour) pour recevoir des invités politiques. Le format de 5 minutes est maintenu. L'accueil dans ce créneau des différents représentants des partis et candidats en campagne devra se faire dans le cadre des protocoles prévus dans la charte électorale.

- Les rédactions n'offrant pas de décrochage

Les rédactions ne disposant pas de décrochages spécifiques continueront à diffuser le programme actuel (antenne nationale, ou décrochage produit par les rédactions actuellement en charge des 8 programmes spécifiques en province).

ONDES COURTES

- Radio Okapi propose une heure de programmes en ondes courtes le matin de 6h à 7h*
- Durant les élections Radio Okapi offre une heure supplémentaire entièrement dédiée au suivi de la campagne électorale. Le programme se compose de deux parties :
 - le journal des élections dans les 5 langues ;
 - le débat en langues.

DIALOGUE ENTRE CONGOLAIS

le magazine du débat d'idées

Diffusion sur les FM régionales du lundi au vendredi à 19h15*



PAROLE AUX AUDITEURS

Diffusion sur les FM régionales du lundi au vendredi. L'heure habituelle (20h03) sera déplacée à 20h30 en raison de la diffusion pendant la campagne pour les élections présidentielles et législatives des débats en langues entre 20h03 et 20h30

LES DÉBATS EN LANGUES

Pendant la campagne officielle :

LISOLO - LE DÉBAT

KUSOLULA - LE DÉBAT

MUYIKI - LE DÉBAT

MAZUNGUMUZO - LE DÉBAT

Du lundi au vendredi à 20h03* en FM,
(durée 27')

Rediffusé en Ondes Courtes

Objectif éditorial :

- éclairer le choix des électeurs



LE JOURNAL DE CAMPAGNE

Pendant la campagne officielle :

Info-services Elections

Diffuser les annonces de la CENI et des partis du lundi au vendredi après les journaux d'actualité du matin diffusion FM et Ondes Courtes





Mes idées, mon programme

Objectif éditorial

Faire connaître les programmes des candidats

- expliquer le processus électoral
- multiplier les occasions de parler des élections

Diffusion FM et Ondes Courtes

LES ÉLECTIONS, C'EST FACILE À COMPRENDRE

Sensibilisation au processus électoral.

Diffusion FM après les éditions en langues et en français de 17h à 19h

QUESTION À LA CENI

Sensibilisation au processus électoral.

Diffusion FM après les éditions en langues et en français de 5h à 7h

OKAPI Service

Objectif éditorial

Le contexte social des élections + éducation civique

Du lundi au vendredi de 9h à 11h*

COUVERTURE DU JOUR DES ELECTIONS ET DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS

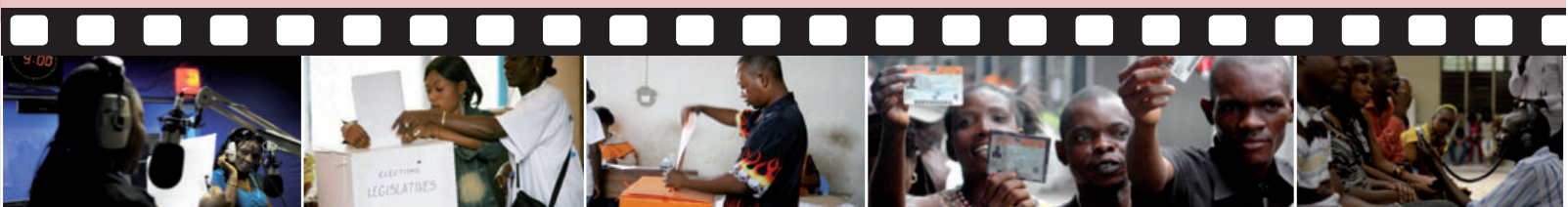
Un dispositif exceptionnel et spécifique sera mis en place par Radio Okapi le jour du vote et pour l'annonce des résultats. Il fera l'objet d'une programmation spéciale et d'une organisation spécifique des rédactions. Celles-ci seront précisées ultérieurement dans un document qui complètera cette annexe à la Charte électorale.

Diffusion FM * Heure de Kinshasa

LES ELECTIONS DANS LES PROGRAMMES DE RADIO OKAPI

LES NOUVELLES		Toute l'actualité des élections en 12 éditions et 10 flashes chaque jour.	Journaux en 5 langues. Diffusion FM (et 5 en ondes courtes). 8 journaux et 18 flashes le week-end.
LES DÉCROCHAGES RÉGIONAUX			8 rédactions régionales 1 heure de programmes chaque jour entre 17 h et 18h (heure de l'est) et 30 minutes rediffusés dans la matinale.
DIALOGUE ENTRE CONGOLAIS		Le magazine du débat d'idées.	Diffusion en region du lundi au vendredi à 19h15* et sur l'antenne nationale.
PAROLE AUX AUDITEURS		L'heure habituelle (20h03) sera déplacée à 20h30, en raison de la diffusion pendant la campagne officielle des élections présidentielles et législatives, des débats en langues entre 20h03 et 20h30.	Diffusion sur l'antenne nationale et sur les fréquences régionales du lundi au vendredi entre 11h et 12h*.
LES DÉBATS EN LANGUES LISOLO - LE DÉBAT KUSOLULA - LE DÉBAT MUYIKI - LE DÉBAT MAZUNGUMUZO - LE DÉBAT		Objectif éditorial : - éclairer le choix des électeurs.	Du lundi au vendredi à 20h03* en FM, (durée 27') Rediffusé en Ondes Courtes
LE JOURNAL DE CAMPAGNE (Pendant la campagne officielle)	INFO-SERVICES ÉLECTIONS	Objectif éditorial : diffuser les annonces de la CENI et des partis.	Du lundi au vendredi après les journaux d'actualité du matin diffusion FM et Ondes Courtes.
	MES IDÉES, MON PROGRAMME	Objectif éditorial : faire connaître les programmes des candidats - expliquer le processus électoral - multiplier les occasions de parler des élections.	
LES ÉLECTIONS C'EST FACILE À COMPRENDRE (Sensibilisation au processus électoral.)		Objectif éditorial : traiter le contexte social des élections + éducation civique et faciliter la compréhension du processus électoral à travers une démarche d'éducation civique.	Diffusion FM après les éditions en langues et en français de 17h à 19h
QUESTION À LA CENI (Sensibilisation au processus électoral.)			Diffusion FM après les éditions en langues et en français de 5h à 7h
OKAPI Service			Du lundi au vendredi de 9h à 11h*
COUVERTURE DU JOUR DES ELECTIONS ET DE LA PROCLAMATION DES RESULTATS		Un dispositif exceptionnel et spécifique sera mis en place par Radio Okapi le jour du vote et ensuite, pour l'annonce des résultats. Il fera l'objet d'une programmation spéciale et d'une organisation spécifique des rédactions. Celles-ci seront précisées ultérieurement dans un document qui complètera cette annexe à la Charte électorale.	

Diffusion FM * Heure de Kinshasa



NOUS ECOUTER

ARU	98.0	FM
BENI	92.0	FM
BUKAVU	95.3	FM
BUNIA	104.9	FM
BUTEMBO	92.9	FM
DUNGU	100.4	FM
GBADOLITE	93.0	FM
GOMA	105.2	FM
ISIRO	90.1	FM
KALEMIE	105.0	FM
KANANGA	93.0	FM
MASISI	96.0	FM
MATADI	102.0	FM
KANYA BAYONGA	96.0	FM
KIKWIT	103.5	FM
KINDU	103.0	FM
KINSHASA	103.5	FM
KISANGANI	94.8	FM
LISALA	93.0	FM
LUBUMBASHI	95.8	FM
MAHAGI	96.0	FM
MBANDAKA	103.0	FM
MBUJI-MAYI	93.8	FM
RUTSHURU	95.3	FM

NOUS CONTACTER

KINSHASA	081 890 6747
MATADI	081 890 3315
MBUJI-MAYI	081 890 3533
KANANGA	081 890 3082
KISANGANI	081 890 2082
BUNIA	081 890 2658
BUTEMBO	081 890 2552
GOMA	081 890 8535
BUKAVU	081 890 4356
KINDU	081 890 7086
KALEMIE	081 890 4084
LUBUMBASHI	081 890 3738
MBANDAKA	081 890 3682

Comité électoral Radio Okapi
081 603 74 66

www.radiookapi.net

En Ondes Courtes dans tout le pays

- 11690 Khz (5h à 7h à l'Ouest ou 6h à 8h à l'Est)

Par Satellite dans toute l'Afrique Centrale

- DSTV channel 68

RADIO OKAPI : 12 Av. des Aviateurs - Gombe / Kinshasa - RD Congo E-mail : contact@radiookapi.net

Fondation Hirondelle : 3, Rue Traversière - CH 1018 - Lausanne, Suisse

Tél. +41 21 647 28 05 - Fax : +41 21 647 44 69 - info@hirondelle.org